



**DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-21-1
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Président de la Communauté de communes Campagne de Caux,

Vu la délibération 145/2023 du Conseil communautaire lors de sa séance du 18 décembre 2023 autorisant Monsieur le Président à lancer et signer le marché Prestations informatiques d'assistance et de maintenance des matériels de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Vu la consultation lancée selon une procédure adaptée avec une date limite de remise des offres au 5 mars 2024 à 9h00.

Vu les 4 offres reçues,

Vu l'analyse de ces offres effectuée suivants les critères définis, à savoir prix des prestations : 50 points, valeur technique 50 points, permettant d'obtenir une notation sur 100 points par candidat,

Vu le classement des offres, à savoir :

- 1^{er} : KOESIO CORPORATE
- 2^{ème} : MSI2000
- 3^{ème} : HISA INGENIERIE
- 4^{ème} : MSB INFORMATIQUE

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 28 mars 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De retenir la proposition du candidat KOESIO CORPORATE concernant La Prestations informatiques d'assistance et de maintenance des matériels de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

ARTICLE 2 :

De conclure le marché Prestations informatiques d'assistance et de maintenance des matériels de la Communauté de Communes Campagne de Caux pour un montant de 12 920 €.

ARTICLE 3 :

Que ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels du marché.

ARTICLE 4 :

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de Seine Maritime et à Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Goderville, le **29 MARS 2024**
Le Président,
Serge GIRARD

52 impasse du Lin
76110 GODERVILLE
Tél. : 02 35 29 65 85
Fax : 02 35 29 06 06

www.campagne-de-caux.fr

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE